

nombre énergie qui les avait animés au XIV^e s. De 1577 à 1584, leur ville, où les calvinistes se sont emparés du gouvernement, cherche de nouveau à dominer la Flandre comme elle l'avait fait au temps de Van Artevelde. Sans tenir compte des représentations du prince d'Orange, elle s'organise avec Hemybruse en une république municipale, intolérante et brutale, et provoque, à la longue, la révolte des « Malcontents » et la réconciliation des provinces wallonnes avec l'Espagne. Héroïque d'ailleurs dans l'isolement où elle s'est volontairement placée, elle ouvre enfin ses portes à Alexandre Farnèse (17 sept. 1584) que lorsque la famine lui interdit une plus longue résistance.

Sous le gouvernement de la maison d'Autriche, Gand ressentit les heureux effets de la prospérité qui fut en Belgique la conséquence de la paix d'Aix-la-Chapelle (1748). Des manufactures de tissus s'y installèrent, on creusa la « Coupure » pour faire communiquer avec la Lys le canal de Bruges qui rattachait la ville au port d'Ostende; on construisit, en 1773, la Maison de force, dont l'organisation pénitentiaire et économique passa longtemps pour un modèle.

Comme les autres villes de la Belgique, Gand prit part, à la fin du XVIII^e s., à la révolution brabançonne, puis fut annexé à la France après la bataille de Fleurus.

En 1800, Lieven Bauwens y fondait la première filature de coton et, en 1805, la machine à vapeur y était introduite. Depuis lors, Gand redevint en peu de temps ce qu'elle avait été au moyen âge : une cité essentiellement manufacturière. — Sous le régime hollandais (1814-1830), sa prospérité, à laquelle le gouvernement apporta une sollicitude éclairée, augmenta rapidement. Depuis la révolution de 1830, la ville n'a pas cessé de se développer; elle est devenue un des centres les plus industriels de la Belgique.

Résumons : La commune de Gand est, sans contredit, celle qui, de tout temps, défendit l'honneur du nom flamand avec le plus de force et au prix des plus grands sacrifices. C'était la plus rude ennemie de l'étranger. Seule sur la brèche, en guerre avec les villes rivales, condamnée d'avance à la défaite, elle luttait toujours avec le même courage et la même intrépidité. Peu lui importait de succomber sur le champ de bataille, pourvu qu'elle y pérît enveloppée de son drapeau!... Aussi sont-ce les communes flamandes, affirme Namèche, qui, à travers des siècles, ont maintenu intacte la nationalité belge.

GANSHOREN, comm. de la prov. de Brabant; à 2 kil. de Jette, et à 54.75 m. d'altitude au seuil de la porte grillée du cimetière.



Pop. 4,465 hab.; — sup. 241 hect.
Arr. adm. et jud. de Bruxelles; cant. de j. de p. de Molenbeek-Saint-Jean. — Archev. de Malines.
Sol argileux et sablonneux; — agriculture.

Eglise reconstruite en 1850.

Ganshoren était une seigneurie avec une cour féodale, partie enclavée dans le territoire de Rode, la famille de Villegas. — Quant au spirituel, elle dépendait de l'abbaye de Dielegem.

Le château de Rivieren, entouré d'eau, qui semble dater du moyen âge; il a été transformé et partiellement reconstruit à différentes époques, notamment au XVI^e siècle, lors de la reconstruction de l'église Saint-Martin, de Ganshoren. Le domaine de Rivieren dépendait de la seigneurie de Ganshoren.

On a des lettres authentiques du duc Charles le Hardi, qui prouvent que ce bien était autrefois un

fief de chevalier, où il y avait deux cours : l'une nommée « Echelenpoel (ou lac des sangues), l'autre « Wickett ». Plusieurs arrière-fiefs relevaient de celle-là, et q. q. terres payaient à celle-ci une redevance annuelle. Ce fief était depuis longtemps un démembrement du comté de Saint-Pierre-Jette, que François de Kinschot réunit par achat en sa personne l'an 1638. Rivieren fut érigé en baronnie, par Philippe IV, le 7 octobre 1654.

En 1617, *Ganshoorn*.

Ganshoren a dépendu de Jette jusqu'en 1841.

Tumulus belgo-romain.

Pop. en 1840, — 825 hab.

» » 1890, — 2,327 »

» » 1910, — 4,190 »

GAURAIN-RAMECROIX, comm. de la prov. de Hainaut, sit. sur la gr. route de Leuze à Tournai; à 8 kil. de Tournai, à 10 kil. de Leuze, à 3 kil. de Fontenoy.

Pop. 3,875 hab.; — sup. 1,222 hect.

Arr. adm. et jud. de Tournai; cant. de j. de p. de Leuze. — Ev. de Tournai.

Terrain et sol variés; minerais de fer; — agriculture. — Carrières de pierres de taille, de pavés, de moellons, de pierres à chaux et à ciment; — fabriques de pannes, de tuyaux de drainage, de chaux et de ciment; brasseries; moulins à farine à la vapeur; gr. comm. de bois.

Anc. seigneurie dont les princes de Salm-Kirbourg étaient les derniers seigneurs. — Le hameau de Bourquembray formait une seigneurie avec château et ferme appartenant à la maison de Haudion et passa, en 1581, dans celle de Lamotte, seigneur de Baraffe. — La famille de Calonne possédait un fief dans le village. — Châtellenie d'Ath, puis uni au Tournésis en 1669.

Galrem, 1012; *Caurinium*, 1057; *Galren*, 1096; *Galrein*, 1108; *Gauraing*, 1190; *Gaureng*, 1238; *Goreng*, 1336.

Alt. de 47.54 au seuil de l'église, bâtie en 1832 dans le style semi-classique, à Gaurain.

Ramecrois, 1108; *Ramecrux*, 1169; *Ramecros*, 1183.

Eglise de 1741, avec débris gothiques, à Ramecroix.

Pop. en 1815, — 2,490 hab.

» » 1840, — 2,500 »

» » 1890, — 3,430 »

» » 1910, — 3,975 »

GAVERE, comm. de la prov. de Fl. Or., sit. entre Gand et Audenaarde; à 19 1/2 kil. de Gand,

à 12 1/2 kil. d'Oosterzeele, à 2 1/2 kil. d'Asper, et à 32 m. d'altitude (seuil de l'église).

Pop. 1,862 hab.; — sup. 434 hect.

Arr. adm. et jud. de Gand; cant. de j. de p. d'Oosterzeele. — Ev. de Gand.

Terrain très ondulé; sol argilo-sablonneux; — pays agricole. Briqueteries; bonneterie, cuirs. — Sources.

Cours d'eau : l'Escout; — le Leebeek; le Moerbeek; le Middelbeek.

Eglise rebâtie, en 1789, à l'exception du chœur; la tour date de 1702. — Grande maison de campagne, bâtie sur l'emplacement du château de Gavere (XII^e ou XIII^e s.) qui formait, avec ceux de Pamele et de Petegem, les trois grands ouvrages défensifs sur l'Escout, de Gand à Audenaarde. Il fut démoli au XVIII^e s., après avoir subi de nombreux assauts.

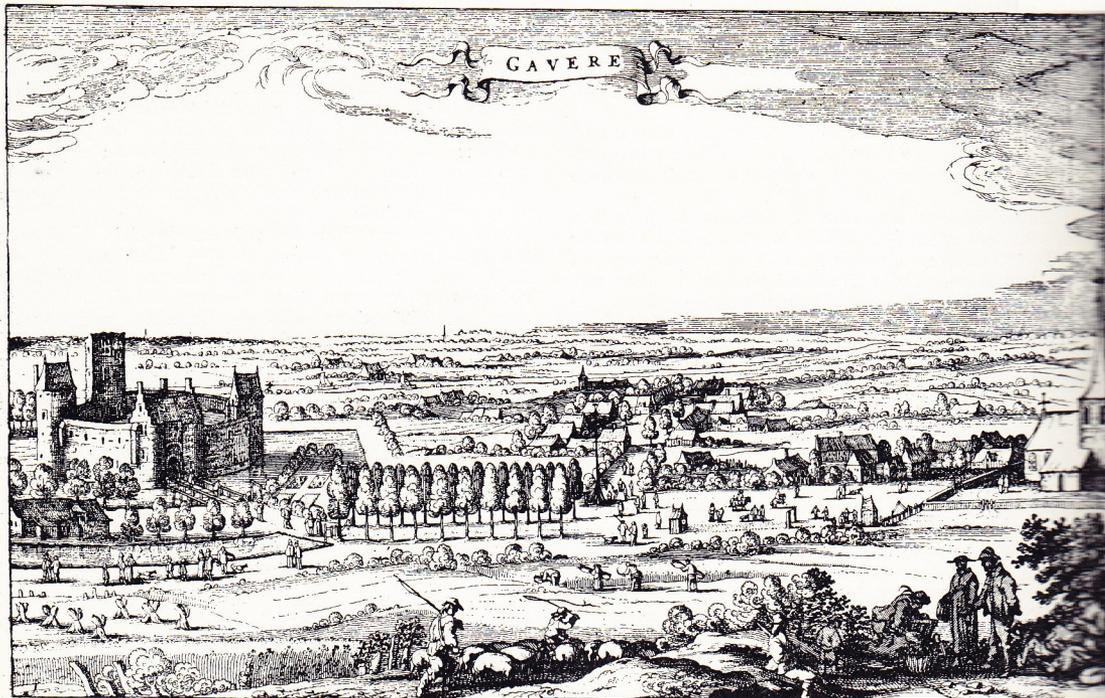
En 1071, 1146 et 1240, *Gavera*; en 1120, 1122 et 1127, *Gavere* et dans l'Espinoy (1631-32).

La terre de Gavere, qui était un franc allen, fut tenue comme fief du comte de Flandre par suite

d'un arrangement conclu, au XIII^e s., avec le comte. La famille de Gavere la posséda jusqu'au XIV^e s. Elle passa alors dans la famille de Laval, par le mariage de Béatrix de Gavere avec Gui IX, comte de Laval. La terre de Gavere fut ensuite achetée par la maison du Luxembourg dont les d'Egmont l'héritèrent. Le comte d'Egmont la transmit à ses descendants. Au XVIII^e s., elle appartenait à la famille Pignatelli d'Egmont. La révolution française mit ses propriétés sous séquestre; une partie fut vendue au nom de la nation. — Il y avait deux cours féodales et bancs échevinaux dans le pays de Gavere: l'une nommée la cour du comte de Gavere en Gavere, et l'autre la cour du comte de Gavere et Sottegem, qui se tenait à Baeyegem. — La seigneurie ou principauté de Gavere comprenait 11 fiefs. La famille de Gavere était déjà connue au XI^e s.

pour les chartes et autres documents; les nobles suivirent et e. a. *Raso de Gavere*. En 1302, le sire de Gavere prit part à la bataille des Eperons d'or; les milices de Gavere garnissaient les bords du ruisseau Neerlandier. — En 1325 commence l'ère des investissements successifs du château de Gavere. Lors du soulèvement de Gand contre Louis de Male et son successeur, de 1378 à 1385, le château fut assiégé, tantôt par les communiens, tantôt par les troupes du comte.

Gavere, qui avait si souvent vu le triomphe des forces communales, allait voir leur défaite, la défaite finale... Philippe, dit le Bon, — il fut loin de l'étré: — duc de Bourgogne et comte de Flandre, y gagna la bataille, en 1453, sur les Gantois qui perdirent plus de 20,000 hommes tués dans les champs ou engloutis dans l'Escaut. Un émouvant épisode de



D'après A. Sanderus, 1641

Rasse de Gavere, baron de ce lieu, fut nommé échanson héréditaire de Flandre, par Baudouin IV, dit le Barbu; il contracta mariage avec Marie van Harelbeke, héritière de la seigneurie de ce nom, et périt à la bataille de Roncheval. Leur fils Rasse de Gavere, baron de ce lieu et seigneur d'Harelbeke, prit part à la première croisade et se rangea sous la bannière de Robert de Flandre.

Rasse de Gavere, baron de ce lieu, fut capitaine de l'Écluse, et se maria à Adèle, dame d'Ath en Hainaut. Il mourut en 1150, à la bataille de Raucourt, au service de Thierry d'Alsace, comte de Flandre.

Rasse de Gavere accompagna, en 1157, Thierry, comte de Flandre, dans son voyage en Terre Sainte, et s'allia à Mathilde de Liedekerke.

Jean de Gavere, baron de ce lieu et seigneur de Liedekerke, fut appelé, en 1201, aux fonctions de bouteiller du comte de Flandre, Baudouin de Constantinople, et épousa Claire van Exaarde, dame de ce lieu.

Marguerite de Flandre et de Hainaut, vers 1271, adopta le flamand, qui était la langue de la nation,

cette tragédie est celle de ces huit cents à mille Gantois qui, après la déroute, et dans le but de couvrir la retraite des fuyards, leur donner le temps d'arriver à Gand et de fermer les portes de la ville, se retirèrent en une prairie, entourée d'un fossé, et s'y firent massacrer jusqu'au dernier. Le fossé porte encore le nom de « roode zee ». La paix de Gavere, qui s'ensuivit, fut très onéreuse pour les vaincus. (Voir Semmersake).

Le château de Gavere fut encore disputé pendant la révolte des Gantois contre Charles V. Et pendant les troubles religieux, Gavere ne fut point épargné. En 1650, alors que toute la Flandre capitulait devant les forces de Turenne, le château de Gavere osa lui résister. Turenne, se méprenant sur les forces de la garnison, lui accorda une capitulation honorable. Les défenseurs étaient au nombre de sept. Turenne fit démanteler complètement le château.

En 1667, des soudards français, après la prise d'Audenaarde, firent une incursion à Gavere et s'y livrèrent à toutes sortes de rapines et d'atrocités. Les derniers événements qui se produisirent à

Gavere datent du soulèvement des Belges contre Joseph II, suivi bientôt d'un second contre les républicains français. C'est en 1795, que les soldats de la République se rendirent maîtres de Gavere, où ils exigèrent le paiement d'énormes impôts.

1918. — L'église a été bombardée au point qu'elle est en ruines.

Pop. en 1816, —	919 hab.
» » 1840, —	1,220 »
» » 1885, —	1,640 »
» » 1890, —	1,815 »
» » 1910, —	1,960 »

GEDINNE, commune de la prov. de Namur; à 39 kil. de Dinant, à 9 kil. de Bièvre, à 4 kil. de Rienne, et à 318 m. d'altitude au seuil de l'église.

Pop. 845 hab.; — sup. 1,971 hect.
Arr. adm. et jud. de Dinant; ch.-l. de cant. de j. de p. — Ev. de Namur.

Terrain accidenté; sol très varié; — bois; — agriculture. — Carrières de pierres à bâtir.

Cours d'eau: la Grande-Houille et la Petite-Houille; étangs.

Sous l'anc. régime Gedinne était une seigneurie du duché de Bouillon; elle avait une haute cour et une cour féodale. — Gedinne apparaît pour la première fois dans l'histoire au IX^e s., à propos de la translation des reliques de saint Gengulphe, ou Gengoux. — Dans la seconde moitié du X^e s., le comte Godefroid d'Orchimont était devenu seigneur héréditaire de Gedinne. Après la mort de celui-ci, la seigneurie de Gedinne passa héréditairement aux sires d'Orchimont, ses successeurs. La terre et seigneurie de Gedinne appartenait, en 1676, à la maison de Brandebourg. — Le village eut beaucoup à souffrir de la guerre longue et désastreuse qui sévit entre la France et l'Espagne (1651).

Au mois de mars 1263, Baudouin, seigneur d'Orchimont, confirma aux bourgeois de Gedinne, la liberté que son père leur avait accordée et qui était réglée sur la loi de Ranwez, sauf dans q. q. points.

— Les moines de Waulsort obtinrent, en 1283, de Jacques II d'Orchimont la moitié des terrages de Gedinne, et par une attestation délivrée en 1300 par le même seigneur, il est constaté que ce monastère jouissait déjà alors de biens et revenus considérables en cette seigneurie. Les religieux de Waulsort avaient à Gedinne une cour fiefière, dite « cour du ban de Sainte-Marie », qui ressortissait à la haute cour de justice du lieu.

Geldina in pago Ardennensi; Gedina; Gedinia; Juddines; Judine; etc.

Alt. de 401 m. à la Neuve Barrière, route de Beauraing à Bouillon.

Pop. en 1816, —	372 hab.
» » 1840, —	460 »

L'église possède un beau retable en chêne du XVI^e s., qui occupe tout le centre du maître-autel. Sa largeur est de 2,22 m. Un certain nombre de figurines qui avaient disparu ont été refaites vers 1860. Les volets qui ferment le retable ont été ajoutés en 1870.

De C. G. Roland: « Jusqu'ici le village de Gedinne n'a rien fourni à l'archéologue. Le cimetière gaulois dit de Gedinne, quoique situé sur son territoire, est à trop longue distance du village pour que nous puissions faire remonter l'origine de ce dernier à l'époque gauloise. On croit cependant que la voie romaine de Reims à Tongres y passait ».

Le 23 août 1914, les Allemands, sans raison militaire, incendièrent 17 maisons, dont la caserne de gendarmerie, et tuèrent quatre habitants qui se tenaient cachés à l'intérieur de leur maison.

GEER, comm. de la prov. de Liège; à 8 kil. de Waremme, à 30 kil. de Liège, à 2 kil. de Ligny.
Pop. 600 hab.: — sup. 287 hect.

Arr. adm. de Waremme; arr. jud. de Liège; cant. de j. de p. de Waremme. — Ev. de Liège.

Terrain uni; sol argileux, fertile; — pays agricole.

Cours d'eau: le Geer, affl. de la Meuse.

Anc. seigneurie qui dépendait de la cour allodiale de Liège, avec cour de justice. Elle appartenait à l'abbé de Flône (lez-Huy), qui avait la collation de l'église.

Comme toutes les seigneuries ecclésiastiques, Geer eut ses avoués ou prospecteurs; mais en 1235 l'abbé de Flône fit l'acquisition de l'avouerie de la terre de *Jerra* qui était alors possédée en alleu par Arnould le Villain et ses enfants. A partir de cette époque il n'y eut plus d'avoué de Geer.

Gaira, Jaira, 1105; Gere, 1313-1345.

Alt. de 130,54 m. au seuil de l'église.

Pop. en 1816, —	221 hab.
» » 1840, —	307 »
» » 1890, —	387 »
» » 1910, —	601 »

GEERAARDSBERGEN, voir **GRAMMONT**.

GEEST-GEROMPONT-PETIT-ROSIERE, comm. de la prov. de Brabant; à 47 kil. de Nivelles, à 6 1/2 kil. de Perwez, à 3 kil. de Bomal, et à 131 m. d'alt. à la marche supérieure de l'auberge « Au Cerf », route de Louvain à Eghezée.

Pop. 765 hab.; — sup. 748 hect.

Arr. adm. et jud. de Nivelles; cant. de j. de p. de Perwez. — Archev. de Malines.

Terrain lég. accidenté; sol très varié; — agriculture. — Bois; charbons; grains.

Cours d'eau: la Grande-Geete; ruisseaux et fontaines.

Cette comm. est sit. sur le diverticulum de Tirlemont à Namur et à proximité de la voie stratégique de Bavay à Cologne. — Au hameau du Tombois on a découvert des ossements bien conservés.

La route de Louvain à Namur traverse le territoire.

A l'exception de la tour, qui date de 1641, l'église a été reconstruite en 1777, sur l'emplacement de l'ancienne, dont une partie s'était écroulée en 1775. A l'intérieur le temple forme une basilique de style renaissance, à une seule nef, dont le chœur se termine par un mur plat. Le pavement renferme trois belles dalles tumulaires.

Avant d'être compris dans le canton de Perwez, Geest-Gérompont a fait partie, jusqu'en l'an III, de la mairie dont il était le ch.-l. et, de l'an III à l'an X, du canton de Jauche; Petit-Rosière ressortissait à la mairie d'Incourt, sous l'anc. régime, et entra, dès l'an III, dans le canton de Perwez. — Geest était jadis une franchise et, sous le rapport de la juridiction, appartenait entièrement au souverain; Rosière avait le même seigneur que Perwez. Dans l'un et l'autre village on suivait la coutume de Louvain.

Les privilèges qui furent donnés à plusieurs localités par le duc de Brabant, furent également octroyés à Geest-Gérompont. Le village fut du nombre de ceux qui reçurent une charte constatant cette concession, qui datait probablement de l'an 1204.

Gramaye nous apprend que Geest jouissait d'un droit municipal. C'est en cette qualité que la commune apposa son sceau à l'alliance des villes et franchises du Brabant, de l'année 1372.

Geest, érigée en franchise, acquit encore plus d'importance lorsqu'elle devint le ch.-l. d'une mairie du Brabant wallon.

Ce fut à Geest, au lieu dit les Tainières, que se termina la bataille de Ramillies. Il y eut là un grand massacre, car on y a déterré une gr. quantité

EUG. DE SEYN

Membre de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE

DES

COMMUNES BELGES

HISTOIRE - GÉOGRAPHIE - ARCHÉOLOGIE

TOPOGRAPHIE - HYPSONÉTRIE

ADMINISTRATION -- INDUSTRIE -- COMMERCE

ETC., ETC., ETC.

TOME PREMIER

BRUXELLES

A. BIELEVELD, ÉDITEUR

66, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères, 66

1924